



# TRANSPORTS SCOLAIRES :

## LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017, LE DÉPARTEMENT PASSE LE RELAIS À LA RÉGION

### RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE DE L'INSCRIPTION

Pour la rentrée 2017/2018, l'inscription aux transports scolaires est **renouvelée automatiquement** pour tous les élèves poursuivant leur scolarité (sans changement de cursus et/ou de situation). Ils recevront ensuite leur carte de transport par les voies habituelles.

La reconduction automatique n'est valable que pour les demi-pensionnaires et externes domiciliés dans l'Yonne, les autres se reportent au paragraphe du dessous : « Comment s'inscrire : du 6 juin au 13 juillet 2017 ».

### SE DÉSINSCRIRE

L'élève demi-pensionnaire ou externe transporté en 2016/2017 qui **n'utilisera plus les transports scolaires en 2017/2018, doit se désinscrire** au moyen de la fiche d'inscription/désinscription ou par internet sur « [transports-scolaires.cg89.fr](http://transports-scolaires.cg89.fr) »



**Si cette désinscription ne s'effectue pas avant le 13 juillet 2017, la carte de transport et la facture seront à votre charge.**

### COMMENT S'INSCRIRE : DU 6 JUIN AU 13 JUILLET 2017

**Avec la fiche d'inscription / désinscription au transport scolaire 2017-2018**

**OU**

**à l'aide du site internet de télé-inscription sur « [www.yonne.fr](http://www.yonne.fr) »,  
rubrique « transports scolaires » ou directement depuis « [transports-scolaires.yonne.fr](http://transports-scolaires.yonne.fr) »**

#### TARIFS FORFAITAIRES<sup>(1)</sup>

- Primaires (maternelle + élémentaire) : 100 €
- Collèges : 110 €
- Élèves en situation de handicap : gratuit
- Lycées, post-bac et apprentis : 130 €
- Élèves internes : 85 €

(1) nota : toute année scolaire entamée est due, sans prorata.

#### FAMILLES NOMBREUSES

- Réduction de 50 % à compter du 3<sup>ème</sup> enfant (le plus jeune) transporté par la Collectivité.

#### PAIEMENT

- Règlement à l'ordre du Trésor Public et **après réception de l'avis des sommes à payer** (CB, télé-paiement, TIP, chèque, espèces, ...)